

PROCES-VERBAL DE RECEPTION A TITRE ISOLE

Motif de la réception : **Aménagement spécial en engin de service hivernal (VSE)**

Il résulte des constatations effectuées le 14/10/2013
à la demande de LEIGNEL TP ETABLISSEMENTS
427 RUE MONTET -
59169 FERIN

que le véhicule ci-dessous décrit :

Dénomination (suivant références communautaires de la directive 1999/37/CE)

(A.1) Précédent numéro d'immatriculation	: NEUF
(B) Date de première immatriculation	: NEUF
(D.1) Marque	: DAF
(D.2) Type Variante Version	: L2EN3-AE180ZD6ZZZ-EDF180AZZZZZUZ0G165U1
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	:
(D.3) Dénomination commerciale	: FA FL55
(E) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type	: XLRAE55GF0L428331
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	: 19000
(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	: 17000
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRAC) (kg)	:
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg)	: 7815
(G.1) Poids à vide national (PV) (kg)	: 7740
Largeur (m) : 2.55 Longueur (m) : 7.9 Surface (m2) : 20.15 (pour PTAC > 3500 kg et catégorie N1)	
(J) Catégorie internationale	: N3
(J.1) Genre national	: VASP
(J.2) Carrosserie (CE)	: SG
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)	: VOIRIE
(K) Numéro de la réception par type	: e11*2007/46*0028*08
(P.1) Cylindrée (cm3)	: 6692.6
(P.2) Puissance nette maximale (kW)	: 163.2
(P.3) Source d'énergie	: GO
(P.6) Puissance administrative (CV)	: 18
(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motocyclette) (kW/kg)	: Sans objet
(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 2
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	: 89
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn-1)	: 1875
(V.7) CO2 (en g/km)	:
(V.9) Classe environnementale	: 2008/74EURO5

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-20 et R.413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné.

Montant de la redevance : 86.90 Euros

NOTA :

NEANT

MENTIONS PARTICULIERES (à reporter sur le certificat d'immatriculation) :

VISITE TECHNIQUE UN AN A COMPTER DE LA DATE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
(D.2) TYPE MOD
FEU SPECIAL BLEU DE CATEGORIE B
AUTRES (J.1) VASP (J.3) VOIRIE (G.1) 8210 Kg (F.2) 17800 Kg

Fait à CLERMONT-FERRAND,
le 14/10/2013

Pour le titulaire et par délégation

Catherine MURATET
INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Fait à CLERMONT-FERRAND,
le 14/10/2013

Pascal LAVANTES
TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE



Nota : Voie de recours - En cas de contestation relative à la définition des caractéristiques du véhicule, vous pouvez vous adresser à :
DREAL AUVERGNE 7, rue Léo Lagrange 63033 CLERMONT-FERRAND